

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane HLUSZKO, responsable de la division Rétributions, Protection sociale et Expatriation, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Rétributions, Protection sociale et Expatriation visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane HLUSZKO, responsable de la division Rétributions, Protection sociale et Expatriation, délégation est donnée à Madame Céline MASSICART, Monsieur Jérémie CAZENEUVE ou Madame Sandrine GUILLIER, responsables de pole, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Rétributions, Protection sociale et Expatriation visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 10 octobre 2017
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX